



INFORMATION PRESSE

Perpignan, le 23 septembre 2020

La loi confie aux Départements l'aide sociale à l'enfance et, à ce titre, la prise en charge des mineurs non accompagnés. Soucieux de remplir cette mission de protection en proposant les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement, le Département des Pyrénées-Orientales, avec son établissement l'IDEA, mobilise plusieurs types d'hébergements pour répondre à des situations de plus en plus nombreuses, urgentes et complexes.

Dans ce cadre, le Département a identifié en 2019 la vente de l'hôtel « La Cigale » à Perpignan et la Majorité départementale a fait le choix d'acquérir ce site offrant la possibilité de combiner des fonctions d'hébergement, d'encadrement et d'insertion.

La Ville a indûment procédé à la préemption du bâtiment pour empêcher le projet du Département. Celui-ci a contesté cette décision devant le tribunal administratif qui lui a donné raison à deux reprises en annulant la préemption.

En annonçant aujourd'hui l'installation d'un poste de police municipale dans les locaux de « La Cigale », le nouveau maire de Perpignan bafoue les décisions de justice.

Le Département saisira la justice contre toute délibération manifestement illégale et il en appelle à l'État pour que les décisions de droit soient exécutées.

S'agissant de la question de l'installation d'un poste de police dans le quartier Saint-Jacques, le Département demande que la solution préconisée par les forces de l'ordre dans les locaux de l'ancien commissariat Bétriu, place Cassanyes, soit examinée.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE - Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

leDépartement**66**.fr

